

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois - 14 " "
 " " un an 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.
Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

Les annonces et les abonnements sont reçus :
A LILLE : chez M. BÉGIN, libraire, rue de la Grande-Chaussée,
A PARIS : chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Banque.

ROUBAIX, 23 OCTOBRE 1869

Bulletin politique.

Chaque jour les renseignements varient sur l'éventualité d'une convocation immédiate du Corps Législatif. Les lettres de Paris disent aujourd'hui que le gouvernement est résolu, si la journée du 26 se passe sans incident regrettable, à réunir la chambre pour qu'elle puisse achever sa session extraordinaire. Après avoir prouvé qu'il ne redoute pas les menaces de ceux que M. Guyot-Montpayroux appelle énergiquement les « saltimbanques de la révolution », il voudrait prouver qu'il sait se rendre aux vœux de l'opinion publique.

Un journal croit pouvoir annoncer que le principe de la gratuité de l'enseignement primaire aurait été admis au dernier conseil des ministres et qu'une loi dans ce sens sera prochainement soumise au conseil d'Etat. Il n'est pas probable que les choses soient aussi avancées.

Une dépêche transmise au Foreign-Office par l'ambassadeur anglais à Pékin annonce que l'empereur de Chine consent à ouvrir plusieurs ports nouveaux aux navires européens.

Une dépêche officielle assure que l'ordre règne dans toute l'Espagne.

Le *Moniteur Universel* croit savoir que d'après le projet de loi présenté au conseil d'Etat touchant les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, ces assemblées auraient le droit de nommer un scrutin secret et à la majorité des suffrages, leurs présidents, vice-présidents et secrétaires, qu'elles feraient leur règlement intérieur et auraient le droit de rédiger des procès-verbaux analytiques de leurs séances.

Un télégramme de Berlin annonce que dans la séance du Reichstag du 21 octobre, les membres du parti progressiste ont proposé la résolution suivante :

« Plaise au gouvernement s'appliquer à réaliser des économies sur le budget de l'armée et exercer son action diplomatique, en vue d'un désarmement général. »

Le *Journal Officiel* publie l'entrefilet suivant : « Les ministres se sont réunis aujourd'hui jeudi 21 octobre, en conseil, au palais de Compiegne, sous la présidence de l'Empereur. M. Rouher et M. Schneider assistaient à cette séance. » J. REBOUX.

Il vient de se passer au tribunal correctionnel de Corbeil un incident qui mérite une mention spéciale. Dans des circonstances, d'ailleurs sans intérêt, au milieu d'un incendie qui venait d'éclater dans une petite localité, une rixe s'engage entre deux personnages appartenant à la haute société impérialiste, M. le prince Joachim Murat et son beau-père, M. le prince de Wagram, sénateur, et un certain M. Comté, entrepreneur de travaux publics. De quel côté étaient les premiers torts ? Nous l'ignorons, et cela importe peu à l'affaire. Des propos offensants sont échangés, et le prince Murat, comme au bon temps où les gentilshommes, aidés de leurs valets, se plaisaient à rosser les manants, se porte, en présence du prince de Wagram, à des voies de fait contre leur adversaire commun. Puis le procureur impérial intervient et poursuit le battu en police correctionnelle pour diffamation. M. Comté répond de son côté à cette poursuite par une action directe en coups et blessures contre les deux princes. Les deux affaires avaient bien l'air d'être tout à fait connexes, mais le tribunal en juge autrement; il les disjoint, commence par condamner M. Comté à 150 francs d'amende, et remet à quinzaine pour statuer sur sa plainte. Le délai expiré, les parties se retrouvent en présence, mais l'avocat de M. Murat et de M. Berthier pose des conclusions préjudicielles demandant qu'aux termes du sénatus consulte du 4 juin 1858, les juges se déclarent incompétents. L'article 1^{er} de ce sénatus consulte dispose en effet, que la haute cour de justice, organisée par le sénatus consulte du 10 juillet 1852, connaît des crimes et délits commis par les princes de la famille impériale et de la famille de l'empereur, par des ministres, par des grands officiers de la couronne, par des grands croix de la Légion d'honneur, par des ambassadeurs, par des sénateurs et par des conseillers d'Etat. Le tribunal de Corbeil, s'inclinant devant ce texte, a prononcé son incompétence, et l'affaire en est là.

Tel est, en substance, ce curieux incident, qui vient montrer, une fois de plus, tout ce que renferme de trésors d'inégalité et de privilèges le système constitutionnel qui nous régit. Ainsi un membre de la

famille de l'empereur et un sénateur peuvent bien réclamer le bénéfice de la loi commune et faire condamner un simple citoyen; mais la réciprocité n'est pas vraie, ou elle ne l'est qu'à des conditions qui la rendent à peu près illusoire. En effet, non-seulement le parent de l'empereur et le membre du Sénat sont soustraits à la justice ordinaire et renvoyés devant une juridiction spéciale; non-seulement le second ne peut être poursuivi pour de simples délits de droit commun qu'après l'autorisation de l'assemblée dont il fait partie, mais pour mettre en mouvement la haute cour dont ils relèvent tous deux, il faut, aux termes de l'article 11 du sénatus-consulte du 10 juillet 1852, que cette cour soit saisie de l'affaire par un décret impérial. Il dépend donc absolument du bon plaisir de l'empereur que la justice ait ou n'ait pas son libre cours, et que M. Comté obtienne ou n'obtienne pas raison des voies de fait dont il a été l'objet. Voilà où nous en sommes en l'an de grâce 1869, et voilà comment sont pratiqués les « grands principes de 89 », que la Constitution de 1852 reconnaît, confirme et garantit, et qui sont la base du droit public des Français. » (Temps).

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, vendredi 22 octobre.

On parle toujours pour dimanche de la publication d'un manifeste impérial, ou tout au moins de l'exposé complet des mesures que le gouvernement se propose de présenter à l'acceptation des Chambres; il est aussi question d'une revue de la garde impériale à qui l'empereur présenterait son nouveau commandant, le maréchal Bazaine. L'empereur viendrait donc à Paris et monterait à cheval, pour prouver que sa santé est complètement retablie. Les photographies que les ministres ont rapportées de Compiegne montrent que le Souverain ne se ressent plus de sa récente maladie. Ainsi donc l'empereur est en bonne santé; le gouvernement va entrer résolument dans la voie libérale; c'est le rajournement de l'Empire, et ce ne sera pas, comme le dit une mauvaise langue, « l'été de la Saint-Martin. »

Voilà ce que disent les optimistes et les haussiers de la Bourse; et les contradicteurs ne manquent pas, déclarant que l'Empire ne renoncera qu'en apparence aux anciens errements, qu'il laissera toujours suspendue comme une épée de Damocles au-dessus des libertés concédées, la me-

nace d'un coup d'Etat, qu'il compte gouverner avec l'aide de la majorité réactionnaire de la Chambre, etc.

Il y a deux manières d'envisager la situation faite aux députés de la gauche par les événements des derniers jours ou : bien, la gauche, restreinte dans l'observation de la stricte légalité, se bornera à faire au gouvernement représenté par les ministres une opposition quotidienne, et se contentera de rechercher une amélioration successive des institutions; ou bien elle posera, dès le début de la campagne parlementaire, un programme révolutionnaire, demandant la mise en accusation des ministres et la responsabilité ministérielle du chef de l'Etat.

En d'autres termes, les membres de l'opposition s'inspireront-ils des injonctions de leurs électeurs qui veulent avant tout la révolution ou de ceux qui veulent le progrès sans secousse violente. Il y a sur ce point dissentiment entre les députés qui ont signé le manifeste de lundi; et, jusqu'à ce que le contraire nous soit prouvé, nous croyons que l'opposition arrivera au début de la session sans avoir pu formuler un programme. On sait ce que veut la droite; elle regrette l'ancien régime; elle sera toujours prête à appuyer les mesures restrictives; le tiers-parti a déjà formulé ses vœux; il pourra les accentuer davantage; mais il restera à la fois dynastique et libéral. On ignore ce que sera la gauche et si elle se mettra en guerre ouverte avec le gouvernement, si elle sera franchement révolutionnaire. Cette incertitude nuit à son crédit et l'on se demande si depuis les élections jusqu'à ce jour et jusqu'à la session, elle n'aura pas fait beaucoup de bruit pour rien.

Le *Journal officiel* annonce que M. Rouher et M. Schneider ont assisté hier au conseil des ministres. Ce te fois il se garde de donner à M. Schneider la qualité de président du Corps Législatif.

Une nouvelle réunion du Conseil aura lieu demain et le *Journal officiel* nous fera connaître le lendemain le résultat des délibérations.

On fait de nouveau courir le bruit d'une mesure de désarmement partiel.

On annonce pour le 27 une réunion des membres du tiers-parti soit chez M. Brame, soit chez M. Latour-Du Moulin, soit chez M. Dandelarre.

Il n'y avait aujourd'hui qu'un petit nombre de députés au Palais-Bourbon;

on dit que la convocation projetée par M. Mathieu est ajournée.

Selon les uns, l'empereur viendra à Paris demain soir; selon les autres, il n'arrivera que le 25 pour passer la revue de la garde impériale, et à la suite de cette revue serait publié un ordre du jour de nature à donner à réfléchir à ceux qui espèrent une prochaine révolution.

Un bruit que j'ai recueilli et que je vous répète sans le garantir : on prétend que M. Piétri a présenté à l'empereur une liste de personnes, jugées capables de sortir brusquement de la légalité et sur lesquelles la police exerce en ce moment une active surveillance; elle se mettrait même en mesure, dit-on, de les saisir à la moindre tentative qu'elles feraient pour troubler l'ordre. Naturellement, il y a des gens qui appellent cela la liste des suspects; les conservateurs ont le droit de la qualifier de liste de précaution.

Grande affluence et grande curiosité au Palais aujourd'hui. M. Lissagaray a attaqué énergiquement les députés de la gauche; mais il est encore plus l'ennemi irréconciliable du Pays et de ses cousins, MM. de Cassagnac père et fils. M. Jules Favre est donc venu le défendre devant le tribunal correctionnel où il a été cité pour violation de la loi sur les réunions. Ce procès aura quelque retentissement. On va y juger M. Noiret et les débats nous feront savoir si réellement ce citoyen a joué le rôle de cadavre pour permettre à des compères de jouer la parodie d'une scène de la révolution de février.

M. Jules Simon posera, dit-on, sa candidature au fauteuil laissé vacant par M. Sainte-Beuve; il a toutes chances d'être élu, puisque, outre son honorabilité et son incontestable valeur d'écrivain, il appartient à l'opposition. Digne et intraitable.

M. de la Tour d'Auvergne ne quittera pas le ministère avant ses autres collègues, et voici pourquoi : Le ministre des affaires étrangères redoute d'aborder la tribune; mais comme les premières discussions du Corps législatif porteront sur les questions intérieures, il ne sera pas obligé de prendre part aux débats; il aura ainsi une occasion d'abandonner son portefeuille en même temps que les autres membres du cabinet intérimaire, qui sera inévitablement dissous au début de la session.

M. Clément Duvernois a été invité à

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 24 OCTOBRE 1869.

— 14 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

IX.

LES PROJETS. — PREMIÈRE SORTIE
DES ORPHELINS.

(Suite)

Corinne, malgré son inexpérience, et M. Briant, malgré son égoïsme, n'eussent certainement pas prononcé cette phrase qui rappelait aux deux orphelins un passé bien douloureux encore pour leurs cœurs. — J'ai été très occupé toute la matinée — répondit Tristan avec une gravité douce — mais une autre fois nous viendrons de meilleure heure. Maintenant, que je vous fasse mon compliment, docteur, sur le retour de Mlle Corinne. Je croyais que vous

ne deviez la retirer de pension qu'à l'époque des vacances.

— C'était bien notre projet — répliqua Mme Briant en coupant la parole à son mari, qui avait déjà la bouche ouverte pour répondre — mais son éducation est complète aujourd'hui, et nous avons d'ailleurs pensé qu'il serait agréable à mademoiselle votre sœur d'avoir une compagne de son âge en ce moment.

— En ce moment et toujours — interrompit Alliette en passant son bras autour de la taille souple de Corinne.

— L'autre vous reconnue, demanda Mme Briant au jeune comte, en même temps qu'elle faisait signe à sa fille de se tenir plus droite.

— D'autant plus facilement que j'avais deviné tout ce qu'elle devait être un jour — dit Tristan du ton le plus aimable.

Le visage de madame Briant devint rayonnant, et sa pensée, plus rapide qu'une flèche, pénétra dans l'avenir et lui montra sa fille châtelaine et comtesse.

— Elle a beaucoup grandi, c'est la vérité — reprit le docteur avec bonhomie — et puis c'est une excellente enfant, je ne crains pas de le dire devant elle.

— On croirait à l'entendre, M. Briant — interrompit sa femme — qu'il n'y a pas d'autre éloge à en faire. Ces pères sont singuliers avec leur modestie. Je suis sûre, monsieur de Beauregard, que lorsque vous aurez des enfants, vous n'en parlez pas avec ce sans-facon.

— J'ignore ce que je ferai alors, madame, mais ce que je sais dès à présent, c'est...

Tristan s'interrompit brusquement. La porte du salon, qui était en face de lui,

venait de s'ouvrir, et la mère Leclerc avait paru sur le seuil.

X

L'INTÉRIEUR DE BRIANT.

A l'aspect de la paralytique, le sang d'Alliette avait reflé vers son cœur, et son visage s'était couvert d'une pâleur livide, effrayante à voir. Quant à Tristan, il paraissait frappé de stupeur, et on eût dit qu'il était plus paralysé que la paralytique elle-même, car il restait immobile à sa place, tandis que la mère Leclerc s'avavançait lentement dans le salon.

Mme Briant, brusquement interrompue par cette arrivée au milieu d'une conversation qui commençait à devenir intéressante pour ses projets (elle le croyait du moins), Mme Briant, disons-nous, avait pris une figure massacrante.

Le docteur aurait voulu être n'importe où, pourvu qu'il ne fût pas là : une artère piquée par lui, sa jambe Fanchon emportée, un chemin creux, à deux heures du matin, par une nuit sombre et dans une année de disette, lui eussent semblé moins terrifiants que la mine de sa femme.

Corinne seule resta ce qu'elle était toujours, c'est à dire affectueuse et souriante; et sans remarquer les changements qui s'étaient opérés autour d'elle, elle s'empressa de préparer un fauteuil pour la paralytique, déjà parvenue au milieu du petit cercle.

— Ne sauriez-vous vous défaire de ces

façons bourgeoises — lui dit sa mère à voix basse, avec une fureur concentrée.

Le docteur prit la parole avec la précipitation que met un homme surpris par la tempête à ouvrir son parapluie au moment où le nuage vient de crever au-dessus de lui.

— A quoi pensez-vous donc, mère Leclerc ? — dit-il. — Vous savez bien que vous ne devez pas quitter la cuisine sans ma permission. Ce que vous faites là est imprudent, indiscret. Prenez garde ! ce parquet est uni et glissant comme un miroir : vous allez tomber !

— Ne la grondez pas, mon cher docteur — interrompit alors Tristan, avec un visible effort, mais cependant avec une voix dont l'émotion était assez douce, malgré sa contrainte. — Ne la grondez pas — reprit-il d'un ton plus ferme. — Je suis sûr qu'elle vient ici pour remercier son bienfaiteur, dans la personne de ses pauvres enfants.

— C'est justement ce que j'allais dire — ajouta vivement la femme du docteur, de l'air le plus gracieux — M. Briant, tu n'en fais jamais d'autre ! reprend cette brave femme, parce qu'elle s'expose à tomber pour remplir un devoir sacré ! Corinne, aidez la donc à s'asseoir, et débarrassez-la des cannes et de sa béquille. La chose était déjà faite quand Mme Briant l'ordonnait, et la mère Leclerc, établie dans le plus beau fauteuil du salon, promenait son regard intelligent et limpide sur toute l'assistance.

L'effroi d'Alliette, privé de sa cause par le calme courageux de son frère, commençait à se dissiper. Elle s'était rapprochée de Tristan, et elle s'appuyait familièrement sur son bras, comme pour montrer

la parfaite intelligence qui régnait entre eux, et la douce confiance qu'elle avait en lui.

Un pâle sourire effleura les lèvres de la paralytique quand ses yeux s'arrêtèrent sur les orphelins ainsi réunis; mais ce fut un éclair, et son visage reprit bientôt l'expression de curiosité inquiète qui lui était habituelle.

Il y eut un assez long moment de silence, pendant lequel chacun s'abandonna à ses préoccupations personnelles.

Mme Briant songeait à son dessert qu'elle n'avait pas fini d'arranger, à son dîner qu'elle ne pouvait pas surveiller, à son beau fauteuil d'étoffes de Lyon occupé par une pauvre (nous traduisons brutalement sa pensée), et enfin au mariage de sa fille avec le comte de Beauregard.

Le docteur cherchait un moyen d'amaigoyer sa femme : c'était sa pierre philosophale.

Alliette pria pour son frère dans le silence de son cœur, et elle s'abandonnait de plus en plus à l'appui qu'elle avait pris, comme si elle voulait prouver qu'il lui inspirait une sécurité sans bornes.

Tristan employait toute son énergie à maîtriser l'émotion poignante qui torturait son cœur, et une fierté calme, mais douloureuse, se peignait sur son visage.

Corinne souriait à tout le monde, sans même remarquer que personne ne répondait à ses sourires. La douce et perpétuelle paix des anges était descendue dans son cœur, un moment troublé la veille, et sa pensée, joyeuse comme le chant de la fauvette qui salue la sérénité du matin sans songer à l'orage du soir, pouvait errer du présent à l'avenir sans perdre un instant sa rayonnante tranquillité.